

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice : 14

Présents : 10

Procurations : 1

Absents : 3

Votants pour : 11

Date de convocation: 14 mars 2019

Date de l'affichage: 14 mars 2019

Délibération n°5

Séance du 20 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt mars à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS : IBARLUCIA - ASPIROT P. - DELPECH - DUFAU - HARIGNORDOQUY – INÇABY - LAGARDE – LARRALDE - LEIZAGOYEN – MAYAUDON.

PROCURATION : ECHINARD donne procuration à IBARLUCIA.

ABSENTS : ASPIROT M.T. – BROUDIN – BIDEGAIN.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Cécilia LARRALDE

**OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE PLU EN VUE DE SON ARRÊT PAR
L'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE**

Monsieur le Maire d'Ainhoa rappelle à l'assemblée les motifs qui ont conduit la Commune à engager, par délibération en date du 11 décembre 2014, la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune et à fixer les modalités de concertation mises en œuvre à l'occasion de cette révision.

Il rappelle le débat qui s'est tenu le 22 novembre 2017 au sein du Conseil Municipal de Ainhoa sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Il rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence « document d'urbanisme » a été transférée à la Communauté d'Agglomération Pays Basque et que la commune de Ainhoa a délibéré en date du 16 mars 2017 pour donner son accord à ce que ladite Communauté achève la procédure.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque s'apprête à arrêter le projet de révision du PLU et à tirer le bilan de la concertation. Elle souhaite un avis du Conseil Municipal sur le projet de révision du PLU.

Le Maire invite en conséquence le Conseil Municipal à prendre connaissance de l'ensemble du dossier et à en délibérer.

Madame Maité ASPIROT s'est retirée sans prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré.

- DONNE un avis favorable au projet de révision du PLU d'Ainhoa tel qu'il a été établi par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.
- CHARGE le Maire de notifier la présente délibération à la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Michel IBARLUCIA



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 21/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/03/2019